Voir la version en ligne













Mai 2023

Le nouveau numéro d'Entreprise & Santé est paru



Le dernier numéro d'Entreprise & Santé est paru et vous parviendra prochainement par voie postale. Sachez que vous pouvez accéder à tout instant au format numérique via le site internet https://www.entrepriseetsante.fr/

Vous y retrouverez également les archives du magazine, de nombreux conseils, des informations et des témoignages d'entreprises.

Priorisation des visites pour les travailleurs intérimaires

Par décision du 27 avril 2023, le Conseil d'Administration de l'ASMIS a instauré une priorisation dans la planification des visites pour les travailleurs temporaires.

Dès lors, les rendez-vous seront fixés selon la priorisation suivante :

- intérimaires des entreprises de travail temporaire adhérentes affectés à une mission dans les entreprises utilisatrices de notre secteur géographique.
- intérimaires non SIR des entreprises de travail temporaire de notre secteur géographique, travaillant en entreprise utilisatrice en dehors de ce secteur, sous réserve de mise à disposition par l'entreprise utilisatrice de la documentation réglementaire nécessaire au suivi (une liste vous sera transmise par mail le cas échéant).
- intérimaires SIR des entreprises de travail temporaire situées hors de notre secteur géographique et mettant à disposition des intérimaires dans les entreprises utilisatrices de notre secteur géographique.

Pour les intérimaires classés SIR en mission dans les entreprises utilisatrices dotées d'un service de santé au travail autonome, nous vous rappelons que les demandes de suivi peuvent être adressées à ce service.

Le secteur géographique pour lequel notre service a reçu un agrément est la référence pour la prise en compte du suivi des intérimaires, de sorte que les demandes pour les intérimaires des entreprises de travail temporaire hors de notre secteur, mis à disposition d'entreprises utilisatrices situées en dehors de ce secteur, ne pourront être prises en compte.

Journées de la sécurité routière au travail



Dans le cadre des journées de la sécurité routière au travail, le Cotech du 4 eme Plan Régional Santé Travail



et les 13 Services de Prévention et de Santé au Travail membres





 La stratégie pour manager et structurer la mise en place d'un plan d'action de prévention. Une approche complète du risque : prévention, juridique et assurance.

Possibilité de poser les questions en direct aux experts présents : DREETS, CARSAT, ECF, Finassur.

anse Hauts-de-France, 13 Services de Prévention et de Santé au Travail unis pour mieux accompagner les entreprises et les salariés des Hauts-de-France

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS LA CULTURE DE PRÉVENTION 99

Participez en cliquant ici !

Dans le cadre des journées de la sécurité routière au travail qui se dérouleront du 22 au 26 mai, l'ASMIS, membre du réseau Présanse Hauts-de-France, vous invite à participer au webinaire «Risque routier au travail » le vendredi 26 mai, de 9h30 à 12h30, organisé par les équipes du 4ème Plan Régional Santé Travail. Cliquez sur ce lien pour participer à ce webinaire : https://us02web.zoom.us/j/86899348328

« Première cause de mortalité au travail, le risque routier est insuffisamment considéré comme un risque professionnel à part entière. Trop peu d'actions de prévention sont menées, et renvoyant trop souvent à la seule question du comportement du salarié conducteur. L'action a pour ambition de construire des démarches préventives efficaces et de les déployer avec les acteurs de la prévention. »

Pour en savoir plus sur les enjeux et découvrir les actions du cotech PRST4 rendezvous sur le site dédié: https://sante-travail-hdf.fr/action/prevenir-le-risque-routierprofessionnel/

Conférence en ligne - Addictions

Les addictions tous concernés ! De la détection à l'action

Votre service de santé au travail vous propose une conférence en ligne afin de vous informer et de vous sensibiliser sur les addictions.

Nous aborderons les addictions : tabac, alcool, drogues, médicaments, comportementales (définition, chiffres clés, conséquences, moyens d'action).

Toutes les entreprises sont concernées par le problème des conduites addictives. Les employeurs doivent envisager ce problème comme tous les autres risques

Nous vous invitons à vous inscrire en cliquant ci-dessous suivant le choix de la date pour valider votre participation à cette conférence en ligne. Un lien de connexion vous sera ainsi envoyé vous permettant de suivre celle-ci.

- -> le mardi 13 juin 2023 de 9h à 10h30 : <u>cliquez ici</u>
- -> le mercredi 14 juin 2023 de 9h à 10h30 : cliquez ici

Lorsque vous cliquez sur un des deux liens « cliquez ici » à côté des dates, celui-ci ouvre un formulaire dans votre messagerie à compléter.

Si vous avez un problème, vous pouvez transmettre votre inscription directement à prevention@asmis.net en indiquant la date de votre choix, votre nom et prénom, votre entreprise.

Save the date: Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale de l'ASMIS se tiendra

Le jeudi 22 juin 2023 à 9h00 au siège social 77 rue Debaussaux à AMIENS

Le Président de l'ASMIS y présentera notamment son rapport moral ainsi que le rapport annuel du service.

ASMIS 77 rue Debaussaux 80000 Amiens info@asmis.net in

Se désinscrire

© 2020 ASMIS